

# PROCES-VERBAL

## REUNION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du lundi 30 janvier 2023 à 9h30 à Cherbourg + visio

### PRESENTS :

- M. Pierrick MARTIN                      Directeur Général, Président du CSE par délégation du pouvoir
- Mme Stéphanie RIVET                    Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

### Membres Titulaires :

- Mme Véronique BLIN
- Mme Anne GLENAT
- Mme Floriane ROUSSEL                remplaçante de Mme FOUIN

### ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Anne Marie FOUIN                Membre titulaire
- M. Didier MORISSET                    Président du CSE
- Mme Edwige AMIOT                    Membre titulaire

*La séance est ouverte par M. MARTIN à 9h40.*

#### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 12 décembre 2022

Le procès-verbal du 12 décembre 2022, après quelques modifications est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

#### 2. Information(s) de l'employeur

M. MARTIN nous informe que :

- L'agrément est renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour 5 ans avec une observation de continuer à rechercher des médecins du travail.
- L'accord de performance collective est en cours de mise en place de manière individuel.

Au niveau national, PRESANCE a changé les statuts. Les membres du conseil d'administration National seront présidents des régions et seront accompagnés d'un directeur d'un service de sa région.

Un Comité des directeurs a été créé, il est composé d'un représentant des directeurs de chaque région.

Un service ne pourra adhérer à PRESANCE National que s'il a adhéré à PRESANCE Régional.

Au niveau financier, M. MARTIN nous informe qu'au vu des résultats de 2022 il y aura une petite participation de versée aux salariés.

### Travaux en cours :

Avranches : L'extension débutera, normalement, mi-mars 2023.

Flers : Le dépôt du permis de construire devrait se faire rapidement pour un début des travaux fin.

Tinchebray : le projet des travaux a été validé par le conseil d'administration du 27 janvier 2023.

Les locaux seront répartis de la façon suivante :

- Rez de jardin : salle de pause et archives ;
- Rez de chaussée : salle d'attente, sanitaires, des bureaux pour une équipe pluridisciplinaire et un ascenseur ;
- A l'étage : salle de réunion et des bureaux administratifs.

Coutances : les travaux sont terminés

Recrutement : le service a des contacts avec un médecin Italien.

### 3. Information(s) et indicateurs RH

#### a. Mouvement du personnel sur la période

##### i. Mouvement du personnel

Effectifs au 31/12/2022 : 189

#### ⇒ Sorties :

##### ○ Décembre :

- Deux infirmières de santé travail en CDI
- Une infirmière de santé travail en CDD
- Un médecin du travail CDI
- Un psychologue en CDI
- Un agent d'accueil standardiste en CDD
- Une conseillère en prévention en CDI

#### ⇒ Entrées :

##### ○ Décembre :

- Deux conseillères en prévention en CDI
- Une infirmière de santé travail en CDI
- Deux agents d'accueil standardiste en CDD
- Un agent d'accueil standardiste en CDD

##### ii. Recrutements

#### ⇒ En cours :

- Trois IDEST (1 sur St Lô, 1 sur Ponts/St James/St Hilaire et 1 sur Carentan en CDD)
- Médecins (diffusion en plus dans la revue What's up doc)
- Médecins collaborateurs
- Assistant santé travail en remplacement de Karine Courtay sur Carentan en CDD
- Agent d'accueil en CDI sur Cherbourg

#### ⇒ Arrivées prévues :

- Une infirmière en santé travail sur Coutances pour l'équipe du Dr Niebuhr
- Une infirmière en santé travail sur Coutances pour l'équipe du Dr Constantinescu

### 4. Demande de modification des dates des réunions CSE du 1<sup>er</sup> semestre 2023

Les membres du CSE devront revoir avec Anne Marie FOUIN (membre titulaire) pour une inversion de ses jours de travail afin d'assister aux réunions planifiées du CSE.

## 5. Des fermetures obligatoires sont-elles prévues pour l'année 2023, si oui lesquelles ?

Le service sera fermé au pont de l'ascension soit le vendredi 19 mai 2023, les salariés devront poser un congé. A ce jour, M. MARTIN nous informe qu'il n'y a pas d'autre fermeture de prévu.

## 6. Expressions collectives et individuelles des salariés

### a. Quelle sera le montant de la revalorisation annuelle ?

A ce jour au niveau national, les discussions en cours sont d'une revalorisation des minimas conventionnels à hauteur de 3,5 %. La position du Service n'est pas définie pour le moment, dans l'attente de la confirmation de l'aboutissement des discussions nationales.

### b. La prise en charge de l'ordre des médecins et des infirmier(es) par le service va-t-elle être reconduite pour 2023 ?

Oui, la cotisation payée sera remboursée sur justificatif.

## 7. Questions diverses (tour de table)

### a. Au vu du nouveau décret du 27 décembre 2022 concernant la formation des infirmières, qu'est-il prévu pour les infirmières qui n'ont pas suivi de formation spécifique en santé au travail ?

M. MARTIN répond qu'elles feront les formations car c'est une obligation pour les personnes n'ayant pas 10 ans d'ancienneté. Il précise que les formations faites annuellement par les infirmiers comptent dans les heures. Il reste la question du stage pratique.

### b. Le télétravail est mis en place et planifié, en cas d'intempérie peut-on prétendre à télétravaillé sur les journées ou la circulation routière sera difficile ?

Mme RIVET nous informe que cela sera à l'appréciation de chaque encadrant, il faudra revoir la procédure de gestion des intempéries dans le cadre du CSSCT. Il faudra prévoir une demi-journée de travail pour revoir cette procédure.

### c. Quel est le montant actuel des indemnités kilométriques, ou le trouver dans nos documents ?

Mme RIVET répond que le document est disponible dans ressources humaines – documents de référence nationaux et internes – 2022 Avenant IK et frais de repas.

Aujourd'hui le montant est de 0.50 centimes du km et les frais de repas sont de 18 €.

### d. Quelles seront les modalités pour la journée de solidarité du 29 mai et pour le pont de l'ascension du 19 mai ? Sera-t-il possible de faire des inversions de repos de cycle ?

Les modalités seront les même que l'année dernière, une note de service sera envoyée par Mme RIVET.

### e. Y a-t-il un support juridique à disposition des médecins lors qu'ils ont des dossiers complexes ? Si oui lequel ?

M. Martin répond que :

- si c'est un problème juridique il faut que le médecin contacte la direction et dans ce cas précis un avocat sera mis à disposition pour l'accompagner.

- si c'est un problème d'interprétation les médecins sont les seuls à pouvoir contacter directement le service juridique de PRESANCE.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 11h00

Le Président  
*Didier MORISSET*

*DM*



Le 30 janvier 2023  
La secrétaire du CSE  
*Véronique BLIN*



La prochaine réunion est fixée le **3 avril 2023** à **9h30** à **Valognes**